



# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance n°8 du 31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente-et-un août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents** : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Olivier DERSOIR, Mathieu FRÉMONT, Jacky LEPAGE, Guillaume BELOUARD, Samuel HOUILLOT, Christian BLAISE, Christophe BOIS

**Excusés** : Lionel MOAL, Chantal JOUFFLINEAU, Danièle GODET, Cédric RIVRON, Adrien JONCHERAY.

**Secrétaire de séance** : Séverine DERVAL.

## **APPROBATION DU PV DU 12 JUILLET 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2023.

### **I. DÉCISION MODIFICATIVE**

Suite aux révisions de prix des différentes entreprises intervenants sur la construction de la nouvelle école, les crédits prévus sur cette ligne d'opération ne sont pas suffisants. Voici la proposition de Mr le Maire :

#### ***SECTION D'INVESTISSEMENT***

<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
020/192	Dépenses imprévues		- 25 000,00 €
2182/188	Matériels de transports/Tondeuse		- 28 000,00 €
2128/198	Autres agencements/Aire de jeux		- 17 000,00 €
2313/195	Construction/ Ecole		+70 000,00 €
Total de la décision modificative n°2			70 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'accepter la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.**

### **II. CONTRAT SODEXO 2023-2024**

La convention de repas livrés par la Société Sodexo est arrivée à échéance le 31 août 2022.

Dans le cadre de son renouvellement pour l'année 2023-2024, le tarif proposé par Sodexo, pour la livraison en liaison chaude au restaurant scolaire de la commune, ont été validé lors du conseil municipal du 12 juillet dernier :

- 4,116 € HT pour les déjeuners des élèves de l'école maternelle.
- 4,416 € HT pour les déjeuners des élèves de l'école élémentaire.

Les élus souhaitent savoir si les repas à thèmes sont toujours proposés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Accepter** les termes de la "convention de repas livrés" établie avec la Sté SODEXO, telle que présenté ci-dessus.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention.

### **III. CONTRAT PREST'ACTIVITY**

Monsieur le Maire présente au membre du conseil, une proposition de contrat faite par la société Prest'Activity pour l'entretien de la nouvelle école et de la garderie. Pour rappel, cette société intervient sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Le devis prévoit un forfait sur une durée de 10 mois, ce calquant sur l'année scolaire 2023-2024 pour un montant mensuel de 1 159,88 € HT, soit 1 391,86 €.

La prestation prévoit le nettoyage de chacun des deux bâtiments scolaires 2 fois par semaine, excepté les blocs sanitaires 4 fois par semaine et pour la garderie, 3 fois par semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Accepter** les termes du contrat proposé par la société Prest'Activity, tel que présenté ci-dessus.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat.

#### **IV. CONVENTION D'APPRENTISSAGE CAP PETITE ENFANCE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de contrat d'apprentissage dans le cadre d'un CAP petite enfance pour un jeune de la commune.

- La période d'apprentissage se déroule sur toute l'année scolaire du 4 septembre 2023, jusqu'au 12 juillet 2024, avec un temps de présence de 4 jours sur 5 (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) le cinquième jour étant prévu pour les cours.
- Les 1ères semaines de vacances scolaires sont également prévues pour les cours.
- Compte tenu de l'âge du jeune, **la rémunération correspond à 61% du smic brut soit 1 065,79 € (11 190 € sur la durée de l'apprentissage).**
- Le coût de la formation est à la charge de l'employeur pour un coût de **4 812,50 €.** (une demande de prise en charge par le CNFPT aurait pu être possible, mais il aurait fallu déclarer les besoins entre janvier et mars 2023).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- **Au regard des informations ci-dessus, sous réserve de la prise en charge du coût de la formation par le demandeur, de ne pas approuver cette demande d'apprentissage.**

#### **V. AVENANT N°1 EXTENSION COMPLEXE SPORTIF**

Lors des travaux de maçonnerie sur l'extension du complexe sportif, des modifications ont dû être effectuées.

##### **a) Lot 2 – PREVOSTO**

- Ajout de travaux pour 4 137,90 € HT : Rajout de tirant poussant sur plot béton pour stabiliser l'ouvrage existant avant la dépose de la charpente.
- Ajout de travaux pour 1 797,06 € : Remplacement du muret de la façade Ouest par un muret avec fondation.

⇒ **Total de plus-value de 5 934,96 € HT**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- **Accepter les modifications** ci-dessus présentées
- **L'autoriser à signer l'avenant** et tout autre document lié

#### **VI. NOMINATION RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE**

Monsieur le Maire expose :

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1<sup>er</sup> dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023, il y a lieu de nommer un référent déontologue pour la commune de La Selle-Craonnaise pour la durée du mandat 2020-2026.

Celui-ci pourra être saisi par tout élu local de la collectivité désirant prendre conseil auprès de lui.

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont les modalités seront déterminées ultérieurement. Après en avoir débattu, le conseil propose de nommer à la majorité :

- **Madame Émilie MOYSAN-JEANNARD**  
*Docteur en droit public de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Maître de conférence HDR à l'Université du Mans, Directrice adjointe de la Chaire droit et transitions sociétales et responsable du parcours Sciences politiques de la faculté de droit de Laval*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- **Approuver** la nomination du référent déontologue comme ci-dessus
- **Signer tous documents** se référant à ce dossier.

#### **VII. SUBVENTION APE**

Madame Derval rappelle que dans le cadre de l'animation de Noël 2022 proposé par la commune, il avait été convenu que la commune prenne en charge la boisson fournie par l'association des parents d'élèves pour un montant de 300 €

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**
- **Verser** une subvention d'un montant de 300 € pour la prise en charge de la boisson durant l'animation de Noël 2022

## VIII. RAPPORT DES COMMISSIONS

C  
·  
J  
O  
U  
R  
N  
E  
L  
I  
N  
E  
A  
U

### ➤ Commission Espaces verts/Environnement :

- Devis reçu de Pigeon pour les dalles : reste deux dalles à poser pour l'aire de jeux de la Talbottière. Travaux prévus semaine 35.
- Personnel de l'ESAT : une rencontre a eu lieu le mardi 22 août entre Jordan et l'Esat.
- City stade : la demande de subvention au Département sera statuée en commission début septembre. Une demande a été transmise auprès de la MSA
- Des poubelles vont être installées : 1 bois sur le parvis de l'école et 2 couleurs dans le parc.
- Une demi-journée citoyenne est programmée le samedi 28 octobre. Une réunion d'information aux riverains est prévue le 22 septembre à 20h30.

### ➤ Commission Voiries/Urbanisme/...

- Plateau route de Renazé : Un rendez-vous est prévu sur place le 4 septembre à 10 heures
- Panneaux LACROIX une demande de précisions a été faite, les devis ne sont pas clairs. Denis a rencontré le commercial en début de semaine pour faire un point et enlever du devis le panneau d'entrée de route qui a été restitué.
- Sécurisation « mare Lepage » : un 1<sup>er</sup> devis reçus par Chazé pour une glissière en bois. Un second a été demandé pour une glissière métallique. Relance le 24/08/2023.
- Panneau du lotissement gênant pour la visibilité des engins agricoles sortant de la CUMA. Celui-ci sera retiré.
- Installation des panneaux « Terre de Jeux » route de Craon et de Renazé et de la flamme dans le parc.
- Date prochaine commission le 4 septembre à 10 heures.

### ➤ Argent de Poche :

- Bilan de la 2<sup>ème</sup> session d'argent de poche.

S  
·  
B  
E  
L  
L  
A  
N  
G  
E  
R

### ➤ Commission Scolaire et Périscolaire

- Travaux demandés pendant les vacances : point fait avec Denis et Jordan.
- Panneau de stationnement réservé au bus à déplacer de l'ancienne à la nouvelle école
- Déménagement du centre de loisirs : reste le bureau de la mairie à finir, à prévoir par les agents
- Reconduction de l'aide aux devoirs pour l'année 2023-2024. Il y aurait besoin de deux personnes supplémentaires.

### ➤ Commission Affaires sociales

- Repas des aînés fixé du 22 octobre : les invitations vont être envoyées mi-septembre.
- Une réunion sera programmée courant septembre-octobre pour les colis de Noël.

L.  
M  
O  
A  
L  
/  
J.  
J  
U  
G  
É

### ➤ Commission Bâtiments :

- Nouvelle école :
  - Point sur les travaux restant par Mr le Maire.
- Complexe sportif : la dépose de la charpente et la démolition sont terminées, le choix des sols a été fait par l'association du tennis de table. Reprise des travaux en septembre.
- AD'AP : Rappel de la Préfecture sur l'agenda programmé de la commune. Demande des attestations d'achèvement de travaux et d'un état des lieux précis des travaux effectués et de ce qu'il reste à faire. Le dernier point en suspend concerne la rampe d'accès à la bibliothèque. Un plan avait été proposé, à revoir dans le dossier d'accessibilité.
- CCPC : recensement des logements communaux pouvant être rénovés ou réhabilités

➤ **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**

- Point sur les manifestations prévues en 2023 sur la commune :
  - Animation de Noël prévue en date du 09/12/2023 : 1<sup>er</sup> réunion programmé le 11 septembre avec les intervenants.
  - Rencontre avec les associations le 7 octobre à la salle Doineau Lamy.
  - Commémoration du 11 novembre sont fixés le dimanche 12 novembre. La fanfare sera de nouveau sollicitée.
  - Journée citoyenne, en commun avec la commission espaces verts est prévue le 28 octobre. Il est proposé que la mairie offre le café et les croissants le matin et l'apéritif le midi.
  - Vœux du maire le 20/01/2024
  - Prochaine commission animation le 6 septembre à 20h30.
- Labellisation « Terre de jeux » : prochaine réunion le 04/10 à la Rincerie.
- Bulletin municipal : voir qui s'occupe de son élaboration.

➤ **Commission Finances**

**IX. DIVERS**

- ⇒ Prochains mariages :
  - 16/09 à 11h Baptême civil Legrand => S. DERVAL
  - 28/10 à 13h30 Ferron/Kieffer => J. JUGÉ
- ⇒ Proposition conseils municipaux suivants : 21/09/2023
- ⇒ Prochaine réunion Adjoints/Maire : 14/09/2023
- ⇒ Elections sénatoriales : 24 septembre

Fin de séance à 22h30

Joseph JUGÉ, Maire :

Séverine DERVAL, Adjointe, Secrétaire de séance :